

Comité : Conseil de Sécurité Historique

Question : Au lendemain du bombardement de Sakiet Sidi Youssef du 8 février 1958

Auteur : Royaume Uni

Suite au bombardement de Sakiet Sidi Youssef en Tunisie le 8 février 1958, le Royaume Uni déplore que des civils innocents soient victimes de ce bombardement.

Le Royaume Uni propose une mission de médiation entre la France et la Tunisie afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties dans le cadre de tensions régionales fortes. Ce bombardement s'inscrit dans le cadre de la guerre d'Algérie qui déchire la France et l'Algérie depuis 1954 ; il semblerait qu'une base de soutien du FLN ait été détectée par les autorités françaises.

Le Royaume Uni et la France ont tissé des liens ancestraux. Nos deux nations sont plus unies depuis 1904, par l'Entente Cordiale, renforcé par la Triple Alliance.

Cette médiation est dans l'intérêt de toutes les nations du monde libre, le Royaume Uni réaffirmant par ailleurs son attachement aux libertés fondamentales, afin de désamorcer la situation. L'objectif est de consolider les liens entre les jeunes nations indépendantes d'Afrique du Nord et les Etats ouest-européens.

L'objectif du Royaume Uni, partagé avec ses alliés et la Tunisie, demeure le règlement du conflit algérien.

Suite à ce bombardement, la Tunisie dénonce l'agression dont elle a fait preuve auprès de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concernerait une « Plainte au sujet d'actes d'agression armée commis contre elle par les forces militaires françaises stationnées sur son territoire et en Algérie depuis le 19 mai 1958 ».

Le Royaume Uni comprend qu'il y a eu violation de l'Article 2(4) de la Charte des Nations Unies, part une non-abstinance de recours « à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. ».

Suite à cette agression, la Tunisie demande de pouvoir exercer son droit de légitime défense, comme présenté dans l'Article 51 de la Charte.

Le Royaume Uni tout en condamnant les violences commises, réaffirme son engagement au côté de la France.